



DATE : 5 juillet 2023

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat

CONSEIL GENERAL

Présents : 27 Conseillers généraux majorité = 14 Quorum atteint

Excusés : MM. Gaël Bersier, Jonathan Despraz et Olivier Vonlanthen

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : MM. Bernard Grandgirard, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer, Alex Glardon et Simon Torche.

Excusée : Mme Marie-Madeleine Marcuard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 3 mai 2023
3. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2023
4. Présentation et approbation des modifications du règlement des finances communales RFin
5. Approbation du cahier des charges et de la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170 (centre village Cugy)
6. Informations communales
7. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE JEANNE DECORGES CURRAT

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat salue M. le Syndic, les membres du Conseil Communal, les membres du Conseil Général, les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 45^{ème} séance du Conseil Général.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey. Elle relève que la liste des présences circule et elle demande à chacun d'y apposer sa signature.

Pour cette séance, nous procéderons à l'élection d'un vice-président du Conseil Général pour 2023, ce point ayant en effet été reporté lors de la séance du 3 mai à la présente séance. Il nous incombera de nous prononcer sur les modifications du règlement des finances communales. Enfin, nous voterons le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170. Afin de gagner en efficacité et comme il est de coutume maintenant, une fois que la parole a été donnée, elle invite les conseillères et conseillers généraux à s'adresser au Conseil sous la forme simplifiée : « chers toutes et tous ».



DATE : 5 juillet 2023

Elle tient tout d'abord à présenter sa sympathie à Mme Marie-Madeleine Marcuard Perriard qui a perdu sa maman la semaine dernière. Profonde tristesse, pertinence et grande joie d'accueillir un bébé, ainsi en va-t-il du cycle de la vie. Elle tient également à féliciter M. Marc Sommer pour la naissance de sa fille Ellie, ainsi que M. Jonathan Despraz, heureux papa d'une petite Isaline ; elle leur souhaite plein de bonheur.

Cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la loi sur les communes par mail du 21 juin 2023, par avis dans la feuille officielle numéro 25 du 23 juin et par affichage aux piliers publics communaux. Elle demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation et sur l'ordre du jour ? Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 3 MAI 2023

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera par conséquent pas lu ce soir. Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme Vanessa Currat nous informe qu'elle a transmis plusieurs modifications au niveau de la forme à Mme la Présidente ainsi qu'au bureau. En effet, plusieurs interventions en l'absence de ponctuation, parfois de style, n'étaient pas forcément compréhensibles pour les personnes qui n'étaient pas dans la salle. D'un commun accord, elle ne va pas les lire ce soir mais pour information elles ont été communiquées à la présidente.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie Mme Currat et demande s'il y a d'autres remarques par rapport au procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal, avec ces modifications plutôt dans la forme, est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction. Procès-verbal qui était effectivement très dense et elle la remercie également de l'avoir transmis suffisamment tôt, ceci s'est avéré très utile pour la préparation de la séance.

3. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2023

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat rappelle que nous avons accepté le renvoi de ce point lors du dernier Conseil Général par vote. Selon l'article 30 du règlement du Conseil Général, elle donne la parole au groupe « Unis pour Cugy » afin de présenter un candidat, puisque c'est à ce groupe que revient le poste en fonction du tournoi établi.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a le plaisir de proposer la candidature de M. Laurent Overney. M. Overney est maître agriculteur à Cugy, marié et père de 2 enfants : très engagé pour la commune puisqu'il est au Conseil Général depuis sa création et qu'il a été conseiller communal dans ses plus jeunes années.

M. Overney est donc très intéressé par l'évolution de sa commune et porte un regard critique sur ce qui s'y passe et ceci dans un esprit constructif. Ouvert au dialogue et motivé pour s'engager pour la collectivité, il serait fier de représenter son groupe en tant que vice-président du Conseil Général et son groupe serait heureux que la commune puisse profiter de ses qualités et de son enthousiasme tout au long de l'année à venir.

A noter que ce ne sera pas une vraie première pour M. Overney à cette fonction qui conduit logiquement à la Présidence. Il avait eu la lourde tâche de présider le Conseil Général durant la précédente législature pendant le COVID. Cela fut à la fois une présidence plus longue (car elle avait été prolongée de quelques mois) et amputée de tous les contacts



DATE : 5 juillet 2023

directs et manifestations qui n'avaient pu se dérouler. Sa vice-présidence est donc logiquement déjà un peu plus courte et on la lui souhaite très conviviale. Le groupe « Unis pour Cugy » remercie par avance le Conseil Général de son soutien à cette candidature, mûrement réfléchi et de qualité.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole aux autres groupes pour d'éventuels autres propositions. Pas d'autre proposition, elle demande aux conseillers généraux qui acceptent la nomination de M. Laurent Overney à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2023 de le faire en levant la main.

M. Laurent Overney est élu à l'unanimité et par acclamation comme vice-président du Conseil Général pour 2023.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat lui donne la parole.

M. Laurent Overney nous informe que cette élection à la vice-présidence de notre législatif l'honore et il remercie l'assemblée de sa confiance. Le groupe « Unis pour Cugy » a eu quelques ratées lors du démarrage printanier, mais il est présent et il espère ne pas inspirer des réflexions du type « ah encore lui ». Il ne pensait pas devoir rempiler si vite après une présidence un peu mouvementée en 2019/2020 mais il est vrai que cela a été un petit peu rallongé par la faute d'une période difficile sur le plan sanitaire, mais maintenant tout est rentré dans l'ordre et il remercie l'assemblée pour la confiance et son travail.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie pour son engagement et est ravie de pouvoir compter sur un vice-président qui a déjà de l'expérience. Effectivement, comme cela a été relevé, M. Overney a déjà officié en tant que président durant une année quand même relativement particulière. Concernant cette année 2023, nous nous retrouvons enfin au complet au bureau et elle ne peut que s'en réjouir au vu des projets importants qui sont en cours.

4. PRESENTATION ET APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES FINANCES COMMUNALES RFIN

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat nous informe que comme chacune et chacun a pu le lire dans le message, le règlement des finances avait été accepté lors de la séance du 30 septembre 2020. L'objet qui est soumis à la discussion et au vote de la présente séance porte sur la modification de 2 articles : le premier en lien avec un crédit supplémentaire et le deuxième en lien avec le droit de référendum. La modification de ces 2 articles entraîne deux autres modifications. Elle donne la parole à notre responsable des finances, M. Alex Glardon qui va apporter quelques éclaircissements.

M. Alex Glardon remercie Mme la Présidente et nous informe que le Conseil Communal présente ce soir une demande de modification de notre règlement des finances communales, en particulier le contenu de 2 articles. Il relève que nous sommes très loin de modifications d'importance majeure car il s'agit plutôt d'adaptations visant à plus d'efficacité dans le traitement de nos tâches financières. Avant d'entrer dans le détail de ces 2 articles, il tient à s'excuser pour une petite coquille qui s'est glissée dans le message au niveau de l'article 11 et respectivement de l'omission du report d'un article 12 traitant de l'entrée en vigueur de la modification du présent règlement. Il remercie d'ailleurs l'œil perspicace de M. le conseiller général Vincent Grandgirard qui a fait remarquer ce petit couac qui effectivement nous avait échappé.

Concernant l'article 7, le Conseil Communal propose d'ajouter une phrase en fin d'article nous permettant de ne pas lister systématiquement tout dépassement du budget supérieur à 15% du crédit initial et ceci pour des montants inférieurs à Fr. 5'000.-.



DATE : 5 juillet 2023

À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un dépassement de l'ordre de Fr. 1'000.- pour une dépense budgétisée à Fr. 5'000.- ou Fr. 6'000.-, le Conseil Communal devrait le détailler en long et en large dans son rapport de gestion. Ceci aurait certainement pour effet de rendre ledit rapport des plus indigeste. Cette demande vise donc à être le plus efficient possible et éviter ainsi une lourdeur inutile. Toutefois, si le Conseil Communal juge l'information digne d'intérêt, un dépassement inférieur à Fr. 5'000.- pourrait tout de même être détaillé. Simplement, le Conseil Communal aurait cette souplesse dans la rédaction du rapport de gestion. Naturellement, ceci n'enlève nullement les prérogatives de la commission financière de demander un justificatif sur n'importe quel dépassement lors de l'examen des comptes. À noter que cette nouvelle exigence est liée au passage sur le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Concernant l'article 10, le Conseil Communal a profité de la modification de son règlement des finances pour solliciter également l'augmentation de la limite d'engagement de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.- pour le lancement d'un référendum financier facultatif. Pour mémoire, tout crédit d'investissement quel qu'il soit doit faire l'objet d'une validation au travers du budget du compte de résultat ou du compte des investissements. La dépense a donc fait l'objet d'une analyse détaillée préalable, respectivement d'un appel d'offres. Ensuite de quoi la dépense est présentée à la commission financière qui donne son préavis pour ensuite être approuvée ou non par le Conseil Général. Il y a donc suffisamment de garde-fous pour éviter toute dérive potentielle. La demande de passer à Fr. 100'000.- n'est de loin pas un luxe pour une commune de notre taille bien qu'il n'y ait pas vraiment de règle en la matière. Ayant fait une petite analyse sur les communes du Canton, un petit peu plus loin que la frontière du district, les réalités des communes dotées d'un Conseil Général sont très différentes mais il peut dire que pour une commune telle que la nôtre, cela va de Fr. 1.- à Fr. 1'000'000.-, le spectre est effectivement assez large. Cela engendre également un avantage pratique celui de ne pas avoir à publier systématiquement tous les objets soumis à référendum dans la feuille des avis officiels et donc d'attendre 30 jours supplémentaires avant de valider l'offre d'achat. L'organisation d'un scrutin communal provoque en plus des frais relativement conséquents pour l'impression des bulletins, la distribution du matériel de vote, les scrutateurs, etc..., les frais se montent généralement à environ Fr. 3'000.- par scrutin. Pour preuve, il relève que si le référendum financier n'a jamais été saisi depuis l'installation du législatif élu, c'est la preuve que le Conseil Général fait extrêmement bien son travail avec le plus grand sérieux en amont. Le Conseil Communal estime par conséquent qu'il est normal de donner davantage de poids au Conseil Général avec cette augmentation très raisonnable du plafond.

Concernant l'article 11 et l'article 12 : l'article 11 prévoit l'abrogation du précédent règlement du 30 septembre 2020. Il s'agit d'un article purement formel qui doit être intégré lorsqu'un règlement est modifié. Concernant l'article 12 qui n'apparaît pas sur le message, comme expliqué au début de son intervention, ce dernier a simplement été décalé et traité de l'entrée en vigueur de la modification du présent règlement. L'entrée en vigueur est prévue rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 pour nous permettre de pouvoir déjà appliquer, dans le prochain rapport de gestion, la modification demandée à l'article 7, soit le fait de ne pas lister systématiquement les dépassements inférieurs à Fr. 5'000.-. C'est donc une question purement technique et pratique. Sur la base de ces considérations le Conseil Communal demande au Conseil Général de bien vouloir accepter la révision de notre règlement des finances communales.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Glardon pour ces explications et clarifications par rapport à ce petit oubli et donne la parole à la commission financière pour son préavis.

Mme Emilie Saugy nous fait part que le Conseil Communal a informé la commission financière des modifications apportées au règlement des finances communales.



DATE : 5 juillet 2023

L'adaptation de l'article 7, pour l'unanimité des membres de la commission financière, semble tout à fait justifiée et correspond à une approche pragmatique. Il en va de même pour l'article 11, mentionnant l'abrogation du précédent règlement.

Concernant l'article 10, à savoir le passage de la limite du référendum de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.-, après plusieurs échanges d'informations et diverses prises de renseignements, la majorité des membres de la commission financière estime que cette adaptation est appropriée à la taille de notre commune et à ses projets. Il est important de garder à l'esprit que toute nouvelle dépense est présentée au Conseil Général et approuvée au moment des budgets. La modification de cet article ne change en rien la procédure qui est appliquée de manière prudente et réfléchie.

La commission financière, en se basant sur les informations qui lui ont été transmises, donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver la modification du règlement des finances communales telle que présentée.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie Mme Saugy pour la transmission du rapport ainsi que la commission financière pour son travail et note que le préavis de la commission financière concernant la modification des points évoqués est favorable. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce règlement.

Mme Suzanne Zeller-Bersier nous informe, au nom du groupe « Equilibre », que ce dernier accepte à l'unanimité les modifications proposées. Il relève cependant que de relever la limite du référendum de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.- revient à réduire le droit aux citoyens d'intervenir, même si ce droit n'a jamais été exploité jusque-là. Selon eux, cette augmentation semble cohérente avec l'évolution de la taille de notre commune en termes de population et de budget et les limites proposées dans les communes environnantes de même taille.

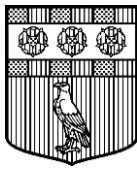
M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité Communale » a pris connaissance, lors de sa séance de préparation, de la proposition de modification du règlement des finances communales. Les changements demandés correspondent à la situation d'aujourd'hui rencontrée dans le domaine de la gestion des finances communales. L'article 10 augmente le seuil d'une dépense pouvant être soumise à référendum de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.- alors qu'elle a été accordée par le Conseil Général. C'est donc une compétence plus importante qui est donnée au Conseil Général. La population nous a élus pour assumer cette compétence. Le délai d'attente pour une dépense soumise à référendum étant de 30 jours, cela reporte négativement à l'année suivante une dépense de moyenne importance accordée lors de la séance des budgets de décembre. Il y a l'augmentation des prix qui a lieu à chaque nouvelle année et cela représente un coût important et inutile pour ces dépenses. En conséquence, le groupe « Unité Communale » recommande, à l'unanimité des personnes présentes lors de sa séance, d'accepter la modification du règlement des finances communales.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a pris bonne note des modifications du règlement des finances communales RFin et souhaite se positionner par des questions qui méritent réponse sur l'article 10 :

- il cite : « cela engendre des coûts non négligeables pour la collectivité » : question : « A partir de combien est-ce négligeable pour la population, selon vous ? »

M. Alex Glardon répond que, comme expliqué, le coût d'un scrutin communal est d'environ Fr. 3'000.- pour la collectivité communale.

M. Manuel Pires le reprend et relève que Fr. 3'000.- c'est non négligeable pour la population alors qu'on vote des budgets de Fr. 1'000'000.-, Fr. 4'000'000.- !



DATE : 5 juillet 2023

M. Alex Glardon pense que c'est un coût qui est important alors que le Conseil Général, comme il a été dit, fait son travail de manière extrêmement sérieuse, analyse, la commission financière donne son avis également et on part du principe que le travail étant fait de manière sérieuse il n'y a pas nécessité en fait de laisser le montant aujourd'hui à Fr. 50'000.-

M. Manuel Pires : je cite : « le Conseil Général représente un garde-fou suffisant pour éviter d'avoir un vote populaire ». En quoi le vote populaire serait une menace ?

M. Alex Glardon reprend encore une fois ce qu'il a dit au préalable : on estime effectivement le Conseil Général suffisamment armé pour pouvoir se prononcer sur une dépense ; il a tous les éléments en main pour savoir si cette dépense était justifiée ou non sans avoir besoin, pour peut-être un objet relativement de peu d'importance, de demander à passer devant le peuple.

M. Manuel Pires : je cite : « cette disposition évitera également de devoir publier dans la FAO et d'attendre 30 jours » : Pour quelles raisons objectives la feuille d'avis officielle et le temps de décantage sont une menace en termes de visibilité de processus ?

M. Alex Glardon répond que cela a été aussi dit : le fait de devoir repousser et d'attendre le délai de 30 jours peut nous faire changer de période. On vote les budgets au mois de décembre, on va valider une dépense avec une offre qui sera peut-être valable que jusqu'au 31 décembre et si on doit attendre ce délai référendaire, on va devoir demander une offre complémentaire qui risque peut-être d'être plus chère. Finalement ce n'est pas très logique et très naturel.

M. Manuel Pires pense que l'offre peut être prévue avec 30 jours de délai supplémentaire.

M. Alex Glardon répond que ce n'est pas nous qui fixons la durée de validité de l'offre en général c'est le fournisseur qui fixe les conditions.

M. Manuel Pires le remercie pour les réponses apportées qui donnent davantage de clarté. Il relève qu'à ce jour aucun référendum financier n'a eu lieu avec ce montant de Fr. 50'000.-. Dans tous les cas, l'Alliance de gauche se positionne contre toute modification de ce chiffre 10 qui ne laisse pas de visibilité et qui diminue le droit aux citoyens de se prononcer. Il propose aux autres groupes de refuser ces modifications.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Pires et demande s'il y a d'autres conseillers généraux ou un groupe qui souhaite intervenir. Ceci n'étant pas le cas, elle soumet ces modifications du règlement des finances communales au vote.

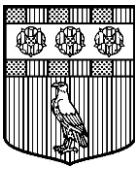
Vote :

Approbation : 22 Avis contraire : 5 Abstention : 0

La modification du règlement des finances communales RFin est approuvée à la majorité.

5. APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET DE LA PROCEDURE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE 170 (CENTRE VILLAGE CUGY)

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat rappelle que concernant ce point, il y a un an nous avons eu une première présentation de l'étude d'urbanisation du centre village par M. Noam Berchier de l'Atelier Berchier. Les 4 groupes s'étaient ensuite réunis durant l'été, début de l'automne, et avaient transmis, par écrit, au Conseil Communal leurs questions et réflexions sur ce sujet. En décembre dernier le Conseil Communal nous a transmis un document contenant les réponses aux questions des groupes. Une synthèse a été effectuée



DATE : 5 juillet 2023

durant la séance du Conseil Général de décembre et nous avons également reçu des informations sur les différentes étapes du projet. En mai de cette année nous avons eu la présentation de la suite de l'étude de faisabilité avec une explication du cahier des charges et de la procédure qui sera mise en place pour déterminer le projet et l'architecte. Beaucoup d'informations avaient été données ce soir-là. Pour la séance de ce soir, chacune et chacun a pu prendre connaissance du règlement ainsi que du programme du concours pour l'objet susmentionné. Elle remercie d'ores et déjà le Conseil Communal pour le travail et le dossier très complet qui était joint au message. Comme l'a souligné son prédécesseur lors du Conseil Général de mai, il s'agit d'un projet d'envergure comportant énormément d'étapes, celle de ce soir étant l'approbation du cahier des charges et de la procédure. Avant cela, elle donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que lors du Conseil Général du 3 mai dernier, le Conseil Communal a présenté et donné des informations sur l'étude de faisabilité de l'aménagement de la parcelle 170. Il a également transmis le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement afin que chacune et chacun puisse en prendre connaissance et l'étudier. Avant de demander sa validation, il souhaite revenir sur quelques points. Concernant le garage souterrain, il souhaite attirer l'attention du Conseil Général sur la nécessité de sa réalisation. Légalement, il est obligatoire de construire des places de stationnement pour tout type de nouveaux projets ceci selon le règlement cantonal et communal. La première des choses est que ce parking fait office de fondation au bâtiment de l'école primaire ; il fera également office de places de parc pour les futurs appartements de la parcelle avec l'obligation de faire des garages souterrains. Le CAD sera également situé au sous-sol. Pour assurer la qualité des aménagements extérieurs, il est essentiel d'éviter le stationnement en surface soit aux alentours immédiats des bâtiments. Le parking public existant qui se trouve devant la grande salle peut accueillir les besoins de stationnement pour les dépôts de minutes et partiellement les besoins des enseignants, mais pas pour les logements et les commerces privés. La pente du terrain est idéale pour aménager un parking souterrain de plein pied depuis la Grand-Rue et ce parking pourra éventuellement accueillir les voitures-ventouses qui stationnent sur la place de la salle polyvalente, moyennant paiement. Il pourra compléter l'offre de nos parkings publics, accueillir les voitures des futurs locataires des immeubles voisins, accueillir les voitures des pendulaires qui viennent prendre le train à la gare de Cugy et qui ne pourront plus parquer sur les CFF quand ceux-ci auront remodelé les alentours de la gare, il pourra accueillir les voitures des clients des commerces et celles de leurs employés, accueillir les voitures en cas de manifestation. Les communes comme Payerne et Estavayer ont beaucoup de difficultés à créer des parkings souterrains une fois les bâtiments construits. Depuis la dernière séance du Conseil Général, le Conseil Communal a demandé un avis géologique à un bureau spécialisé ; d'autre part, le programme de construction a été approuvé par le Service des Bâtiments de l'État de Fribourg et a également été soumis aux futurs membres du jury. Pour information le représentant du Conseil Général au sein du jury sera M. Gaël Bersier qui est remercié d'avoir accepté ce mandat. La commission de bâtisse sera nommée ultérieurement dès qu'un projet concret sera connu. Concernant le site de l'école de Vesin et pour donner suite à l'intervention de M. Fabrice Bersier lors du dernier Conseil Général, le Conseil Communal va proposer un crédit d'étude au budget 2024 pour permettre de réaliser une étude d'aménagement afin de définir les projets possibles sur ce site, un cahier des charges devra être établi. Concernant l'assainissement de l'école du Château, un crédit d'étude sera probablement demandé au budget 2026 et les travaux pourraient être réalisés en 2027. Quant au bâtiment du vieux four, il fait partie intégrante du cahier des charges et en cas de démolition il devra être réaménagé dans une partie d'un nouveau bâtiment ou alors dans un nouvel édicule indépendant. La construction d'une école primaire devient urgente car nous devons probablement installer des pavillons provisoires dès la rentrée 2024 ceci d'après les projections actuelles. Le Conseil Communal reste à disposition pour d'éventuelles questions



DATE : 5 juillet 2023

et en cas de nécessité l'organisateur de la procédure est dans la salle et il pourra apporter un complément à vos questions si nécessaire.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie pour ces précisions et donne la parole aux conseillers généraux pour des questions ou remarques.

Mme Suzanne Zeller-Bersier relève qu'en étant enseignante elle ne peut que se réjouir d'un projet pour la construction d'une école. Notre commune a la chance d'accueillir un CO dans lequel elle travaille et qui va achever sa 2^{ème} année scolaire. Le cahier des charges pour la mise au concours du projet prévoyait 20 salles de classe. Le projet retenu en contenait 21 et heureusement pour les élèves du CO de Cugy car à sa 3^{ème} rentrée le CO de Cugy comptera 21 groupes classes. Donc tous les groupes classes auront encore la chance cette année d'avoir une salle attitrée mais pour combien de temps ? Cependant, la situation de la prochaine rentrée compliquera les besoins des élèves et des enseignants. Les élèves qui bénéficient de cours de français langue étrangère pendant que leurs camarades suivent les leçons à l'horaire n'auront plus de salles de classe où leurs enseignants peuvent les accueillir et laisser du matériel. Cela complique également les dédoublements de classes pour les cours de religion ou d'ECR, des cours à option ou encore de la classe à 2 niveaux puisque le CO de Cugy accueillera une classe de 10^{ème}. Et que dire des enseignants spécialisés qui donnent des appuis, ou de l'enseignant qui accompagne les élèves qui ont droit à un ordinateur et qui doivent parfois sortir ponctuellement l'un ou l'autre élève ? Bien sûr une salle de classe sera certainement libre car un groupe classe sera à la gym ou au bricolage. Mais ils ne seront pas les seuls à arpenter les couloirs pour trouver une salle libre. Les enseignants qui souhaitent collaborer ou travailler dans le calme le devront aussi. Les besoins des écoles primaires ne sont guère différents pour les appuis et les différents cours de catéchisme, de français langue seconde ou d'un lieu pour qu'un élève s'isole. Les salles d'appui sont prévues dans le projet présenté mais est-il possible de tout prévoir dans un domaine en mouvement tel que l'éducation car le CO de Cugy n'est pas le seul bâtiment scolaire à se retrouver à l'étroit, voire en manque de locaux à peine sorti de terre. Bien sûr, chaque cas est particulier mais ce qui est certain, c'est que les besoins des écoles sont en constante évolution avec les divers projets cantonaux que ce soit l'école inclusive et l'école numérique, ou l'éventail de plus en plus large du type d'élèves ou l'augmentation de la population dont les pronostics peuvent réserver des surprises par rapport au calcul initial. Pour terminer, elle relève que ce soir elle s'abstiendra de voter, non pas qu'elle soit opposée à un projet d'école, mais parce qu'elle reste sceptique sur l'élaboration du cahier des charges définissant les besoins futurs de notre commune en matière d'école. Elle espère que les membres du jury auront la possibilité de choisir un projet pour l'avenir et non pour le présent, avec pourquoi pas une ou 2 salles supplémentaires et ou des salles modulables. Comme elle a déjà eu l'occasion d'échanger lors de la séance de groupe, elle ne souhaite pas des précisions de la part du Conseil Communal.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat la remercie pour ces réflexions directement en lien avec le terrain.

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité Communale » a examiné avec attention et intérêt le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170. Il a pris acte des différentes informations et figurants, en particulier l'étendue du mandat sur l'extension de l'école primaire, le parking souterrain, la production de chaleur, le four et les aménagements extérieurs du site ainsi que la réserve concernant les logements pour seniors dont le mandat pourrait être attribué à un bureau tiers. S'agissant des salles de classe, il s'est aussi interrogé sur la possibilité d'une future extension vu qu'il apparaît que les salles de réserves sont souvent rapidement insuffisantes. Il prend note, selon la réponse qui leur a été adressée, que cela n'a pas été expressément prévu dans le cahier des charges car trop de paramètres pourraient changer avant que ces besoins ne se fassent sentir. Une marge demeure toutefois possible sur les bâtiments existants et les futurs bâtiments destinés à accueillir les logements des seniors. Le calendrier qui est prévu est ambitieux mais à la



DATE : 5 juillet 2023

hauteur de ce projet d'importance qui nous permettra de remodeler totalement et utilement le centre du village de Cugy. Enfin, il salue le rappel dans le message et à l'instant par M. Borgognon qu'un crédit d'étude sera prévu au budget 2024 pour définir les projets possibles sur le site de l'école de Vesin. Pour toutes ces raisons, le groupe « Unité Communale » est convaincu par ce projet et recommande aux membres du Conseil Général d'accepter le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170.

Mme Nicole Schorro nous informe que dans sa séance du 28 juin dernier, le groupe « Alliance de gauche » a pris connaissance du projet et du cahier des charges de concours pour ce fameux aménagement de la parcelle 170. Dans un premier temps, il salue le fait que l'école de Vesin, bien qu'elle n'ait que le nom, fera l'objet d'une étude pour sa réaffectation. Il est conscient que, pédagogiquement, réunir toutes les classes sur le même site est préférable. D'autre part, il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'ouverture de classes supplémentaires sera nécessaire très vite. Pour ce qui est des places de parc souterraines, celles-ci ne font pas l'unanimité ; toutefois, nous pouvons entendre que la commune rencontre quelques problèmes de parcage à la sauvage, notamment devant la grande salle et que, peut-être, les CFF réduiraient le nombre de places à la gare. Souhaitons que toutes ces nouvelles places créées en sous-sol seront très vite utilisées. Pour toutes ces raisons le groupe « Alliance de gauche » décide d'approuver le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170.

M. Vincent Grandgirard nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » lui a confié le difficile mandat de rendre compte du scepticisme avec lequel il accueille ce projet et d'en exposer les raisons.

La première raison est que le besoin n'est pas clairement établi ou du moins pas dans les proportions annoncées. Il illustre cette affirmation en abordant la question de la démographie et celle des besoins en places de parc :

La démographie d'abord :

- En 2012-2013, Cugy comptait environ 1'500 habitants. A la rentrée 2012 164 élèves se répartissaient dans 8 classes.
- Dix ans plus tard, en 2023, la population a augmenté de 450 habitants. Les 173 élèves, seulement 9 de plus, se répartissent dans 9 classes et peut-être à nouveau 8 à la rentrée 2023.
- Si on regarde dans le rétroviseur et qu'on sort une calculette, dans dix ans et peut-être 240 habitants supplémentaires, ce ne sont pas sur 42 nouveaux élèves qu'il faudra compter mais une vingtaine ou même moins et alors il ne manquera peut-être qu'une seule salle de classe.

Est-ce que cette salle de classe est une raison suffisante pour justifier la construction d'une nouvelle école abritant 9 salles de classes ?

Les besoins de places de parc :

- Deux calculs justificatifs ont été fournis en juillet 2022 et en avril 2023. Ces deux calculs sont très différents et, en plus, ne répondent pas aux besoins identifiés et connus qui ont été évoqués : le stationnement des travailleurs pendulaires qui viennent prendre le train à Cugy, le stationnement lors de manifestations ou encore les fameuses voitures-ventouses...
- Dans le premier calcul, qui aboutit à un besoin de 64 places de parc, 43 ne sont pas affectées et constituent des places à louer ou des réserves pour visiteurs ou pour pendulaires ou pour manifestations.
- Dans le calcul d'avril 2023, qui justifie le besoin de 70 places de parc en souterrain, 40 seraient dédiées à des futurs commerces ou services. On évoque pêle-mêle des pharmacie, droguerie, agence de voyage, kiosque ou encore dentiste. Est-ce bien



DATE : 5 juillet 2023

raisonnable de tableer sur une telle évolution à l'heure du commerce en ligne et pour une commune de 2'000 habitants ? Ils se permettent d'en douter, à savoir encore que les 30 places de parc récentes ne sont pas disponibles, ne sont pas libres et sont réservées aux habitants des futurs immeubles et aux enseignants.

La seconde raison de leur méfiance est que ce projet leur semble démesuré, presque mégalo, et qu'il risque de plomber durablement la commune et de coûter cher aux citoyens. Il est étonné d'ailleurs de n'avoir rien entendu à ce sujet ce soir. Alors que nous nous réjouissons il y a deux mois de la bonne santé financière de la commune et de notre capacité d'investissement d'environ 15 millions de francs, on nous soumet un projet qui a été chiffré prudemment à près de 21 millions de francs dans la planification financière de septembre 2022.

Le projet prévoit la construction d'une école avec 9 salles de classe, d'un parking souterrain, d'un chauffage à distance, de logements et de services ; à ce propos on ne sait pas vraiment si ces logements et services font partie du projet. Ce projet ne comprend pas la réaffectation du château ou de l'école de Vesin, l'éventuelle construction d'une crèche parfois évoquée, le déménagement de l'accueil extra-scolaire et diverses autres réalisations qui vont aussi coûter quelques millions de francs.

Sans être particulièrement pessimiste, on peut affirmer avec certitude que ce projet conduira à une hausse des impôts qui pourrait faire mal et qu'il va retarder d'autres projets très attendus, par exemple dans le domaine de la mobilité où une autre étude prévoit des mesures estimées à 4.5 millions de francs.

Enfin, la manière dont a démarré ce projet n'est pas de nature à nous rassurer quant à sa réalisation.

- Un projet quasi-définitif nous a été présenté il y a moins d'une année. Deux présentations ont été faites aux membres du Conseil Général et une séance de questions-réponses a été organisée pour les responsables des groupes. Malgré les réactions, le projet n'a subi quasiment aucune modification et on prévoit aujourd'hui de lancer dans la précipitation un concours dont on ne sait pas trop qu'attendre.

Ne serait-il pas possible, et même judicieux, que le cahier des charges inclue l'analyse d'une variante plus modeste ? Il serait vraiment intéressant de disposer d'un projet à la mesure des besoins effectifs et des moyens de la commune. Avec une école et un parking moins grand, intégrant la réaffectation du Château avec quelques salles de classe, préservant le vieux four et laissant pour le futur, les logements et les services ; ce projet redimensionné coûterait entre 8 et 10 millions de francs.

- Les citoyens ont reçu une information se limitant à trois pages publiées dans Le Lien de la semaine passée. Ils n'ont pas eu l'occasion de poser des questions et encore moins d'exprimer un avis. Dommage, quand on voit qu'une ville comme Bulle a reçu 1'851 réponses au sondage organisé en lien avec le réaménagement de son centre-ville, on mesure l'écart.
- Le périmètre élargi du projet touche des lieux emblématiques de Cugy et de Vesin qui sont appréciés par la population comme le Château, l'école de Vesin ou encore le vieux four. Dans le projet qu'on nous propose on a l'impression que ces lieux sont au mieux mis de côté, au pire considérés comme des nuisances. Avant de nous lancer dans l'aventure nous souhaiterions disposer d'une vision d'ensemble avec des informations sur l'utilisation actuelle et future de tous les bâtiments touchés.

Dans ces circonstances on ne s'étonnera pas que certains ne parviennent pas à s'enthousiasmer pour un projet qu'ils ne comprennent pas et qui n'est pas le leur. A sa majorité, le groupe « Unis pour Cugy » n'approuve pas le cahier des charges tel qu'il est soumis ce soir.



DATE : 5 juillet 2023

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie pour le fruit des réflexions du groupe « Unis pour Cugy ».

M. Pierre-André Grandgirard précise qu'il n'a pas de lien d'intérêt direct avec cet objet et s'exprime au nom du groupe « Equilibre », dans un premier temps, puis en son nom personnel.

Le groupe « Equilibre » remercie et félicite le Conseil Communal pour la grande qualité du message et de ses annexes. Après lecture, analyse et larges discussions, le groupe « Equilibre » va approuver à la majorité ce cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170 (centre village de Cugy).

Un projet d'une telle envergure suscite naturellement questions et interrogations et c'est normal. Son groupe relève les éléments suivants :

- À terme, tout ce futur quartier doit être un lieu de vie et d'échanges le plus convivial et agréable possible. La végétalisation du site doit créer des lieux d'ombrage afin de réduire au maximum les îlots de chaleur. La création du parking souterrain permettra-t-elle une végétalisation optimale du site ?
- Une autre inquiétude nous interpelle. L'excavation de grande ampleur pour la création du parking souterrain comporte-t-elle des risques de fragilisation des bâtiments environnants, en particulier le Château monument historique d'importance majeure ?
- La création d'un chauffage à distance CAD, alimenté par les ressources forestières locales, est aussi une source d'inquiétude vue la disponibilité limitée de ces ressources dans notre région.
- Comme déjà évoqué à plusieurs reprises précédemment, le manque de vision globale incluant l'avenir du village de Vesin, privé de son école, inquiète aussi les Vesinois et Vesinoises.
- Et pour être complet, le mode de calcul du canton pour définir le nombre de classes a aussi suscité un grand débat, le nombre de classes projetées et subventionnées semblant faible en lien avec les exigences liées à l'enseignement actuel.

A titre personnel, il relève le grand travail de préparation de ce dossier et les informations complètes et transparentes transmises par le biais du message de la part du Conseil Communal. Il tient aussi à souligner l'importance de notre décision de ce soir. Comme cela a déjà été le cas le 2 mars 2016 lorsque notre Conseil Général s'était prononcé en faveur de la modification des statuts de l'association du CO de la Broye en lien avec la venue du 3^{ème} site du CO à Cugy, nous vivons une nouvelle étape-clé de l'évolution de notre commune. Ce projet de génération ce sont nos enfants et petits-enfants qui en profiteront et qui, il en est sûr, l'apprécieront à sa juste valeur. Osons ce premier pas vers un nouveau visage du centre de Cugy ! Les générations futures nous en seront reconnaissantes. Il invite les conseillers généraux à plébisciter le projet qui nous est soumis.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie pour le rapport de groupe et pour les réflexions personnelles. Elle demande s'il y a encore d'autres interventions ou questions. Ceci n'étant pas le cas, avant de passer au vote, elle demande à M. Noam Berchier, pour des raisons évidentes d'implication dans ce projet, de se récuser.

M. Berchier quitte l'assemblée.

M. Laurent Overney relève qu'au vu des questions nombreuses qui se posent quand même ce soir et afin que tout le monde puisse s'exprimer au plus près de sa conscience, il demande le vote à bulletin secret.



DATE : 5 juillet 2023

Avant de passer au vote M. Bernard Grandgirard, syndic, souhaite apporter un tout petit complément pour ne pas rallonger le débat mais quand même un élément de réponse suite à l'intervention de M. Vincent Grandgirard et notamment une ou 2 précisions concernant l'augmentation de la population. Ce qui a été présenté a fait l'objet de différentes recherches et proviennent de plusieurs sources, depuis même 2013, lors de la révision du plan d'aménagement local qui prévoit une planification de l'augmentation de la population à 15 ans. On voyait déjà ces chiffres en 2013 et ce qui a été présenté aujourd'hui tient aussi compte de l'évolution cantonale, l'évolution des districts et également basé sur des études de développement de la démographie réalisées par le CO qui peut de manière un peu plus précise planifier le nombre d'élèves. Il est assez difficile de planifier le nombre d'élèves dans les écoles primaires parce qu'à partir d'un certain moment ils ne sont pas encore nés. Mais finalement toutes les sources confirment les chiffres qui ont été présentés. Naturellement le pourcentage, vous l'avez vu dans ce qui a été présenté, le pourcentage d'élèves par rapport à la population est variable et aujourd'hui il est vrai et cela a été noté, nous avons un pourcentage de 8,9 élèves par 100 habitants, ce qui est relativement faible. Les ratios sont plutôt entre 8 et 11% et on peut aussi s'attendre à avoir un chiffre de 11% dans une dizaine d'années. Cela dépend bien sûr de la composition de la population, si ce sont des familles, si ce sont des aînés et cela est assez difficile à prévoir. Certains peut-être souhaitent voir plus de salles de classe dans ce projet et d'autres souhaitent plutôt réduire l'ampleur de ce projet. De manière responsable nous devons construire pour quasiment la génération prochaine et il est difficile de se projeter dans 15 voire 25 ans et de savoir quel sera exactement la population, il y a différents facteurs qui peuvent intervenir qui ne sont pas planifiables, mais qu'elle sera finalement la démographie de notre commune et le nombre d'élèves.

Concernant le parking, il y a une nécessité, il y a une imposition légale, cela a aussi été présenté. Finalement les calculs ont été présentés, on a entendu aussi l'inquiétude qu'un grand parking apporterait dans le centre village, mais néanmoins nous devons prévoir certaines places pour les besoins de l'école et des futures constructions. Futures constructions qui ne font pas partie de la procédure actuelle à part l'implantation de leur volume, ce qu'il tient à préciser. D'ailleurs, le budget qui a été exprimé de 21 millions tenait compte de l'ensemble par transparence. C'est une projection et sur cette parcelle on pourrait construire des logements mais ça ne fait absolument pas partie du programme proposé, chose importante à signaler. M. Grandgirard a parlé d'un projet qui avait été présenté en juillet 2022, il y a une année, il tient à préciser, et cela avait été déjà dit à l'époque, ce n'était pas un projet, c'était une étude de faisabilité pour pouvoir se rendre compte de la volumétrie qui est possible d'être construite sur cette parcelle. Il a fallu implanter des cubes sur cette parcelle mais ce n'est en aucun cas un projet, un projet demande beaucoup plus de réflexion et c'est ce que l'on va faire aujourd'hui, c'est lancer une procédure pour aboutir à un projet concret. Au mois de janvier-février 2024 il y aura une maquette qui sera présentée, des planches, et là nous aurons vraiment un projet concret. Ce qui a été présenté en juillet 2022, c'était une étude de faisabilité et on aurait pu faire simplement des traits sur des contours, avec des périmètres d'implantation, mais pour essayer de visualiser, le choix a été fait de mettre 2 bâtiments, par exemple, qui pourraient représenter l'école. L'école sera faite sur un seul et unique bâtiment et c'est justement cette procédure, ce lancement de projet, qui nous permettra de visualiser cela de manière très concrète. Concernant l'information ou le fait que le projet ait été lacunaire et un peu entrepris de manière légère, il est quand même à noter que nous avons acheté cette parcelle il y a maintenant plus de 3 ans avec un objectif stratégique au centre du village de Cugy dû à l'emplacement de cette parcelle, une volonté claire et affirmée de la construction d'une école primaire, et à chaque Conseil Général il y a eu une information. Il y a eu un vote pour ce crédit d'étude de faisabilité, des premiers résultats qui ont été transmis très rapidement, l'étude était en cours et on a déjà amené ces éléments sur la table, la possibilité de poser des questions, d'y répondre et nous avons tenu compte de la plupart des remarques dans la synthèse. Ensuite l'étude a continué, il y a eu la consultation des services cantonaux pour affiner justement le projet et ne pas partir vers



DATE : 5 juillet 2023

quelque chose qui serait impossible à réaliser. Nous sommes quand même à proximité du Château, dans un centre village, dans un périmètre ISOS qui donne des règles de constructions très précises et toute cette analyse a été faite, elle a voulu être faite avant de démarrer cette procédure. Pour terminer cette étude n'a pas été entreprise à la légère ; il y a eu beaucoup d'investissements, beaucoup d'énergie qui a été apportée à ce projet et l'intention aujourd'hui et ce que l'on doit voter aujourd'hui, c'est simplement de laisser la suite de la procédure et d'arriver enfin à un projet concret sous les yeux. Il rappelle que cette procédure est encore comprise dans le crédit d'étude qui a été voté il y a maintenant 2 ans et pour le moment le Conseil Communal ne demande pas de voter un crédit supplémentaire et nous aurons tous l'occasion de critiquer ou d'apprécier le projet présenté suite à cette procédure de concours.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande à l'assemblée de voter la demande de vote à bulletin secret, ceci selon l'article 34 du règlement du Conseil Général. Elle demande à chacune et chacun de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 19 Avis contraire : 6 Abstention : 1

La demande de vote à bulletin secret est acceptée à la majorité. Une interruption de séance a lieu pour la distribution et récolte des bulletins de vote.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat précise qu'à la question à laquelle chacune et chacun doit répondre par oui ou par non est : est-ce que vous acceptez le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170.

Résultat du vote par bulletin secret :

Approbation : 16 Avis contraire : 8 Abstention : 2

Le cahier des charges et la procédure pour l'aménagement de la parcelle 170 (centre village Cugy) sont acceptés à la majorité. Ce projet peut donc continuer et franchir une autre étape. La procédure du concours sera lancée à partir du 14 juillet 2023, la présentation du projet lauréat aura lieu en mars 2024 lors d'une séance spéciale du Conseil Général si on se fie au planning intentionnel.

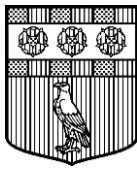
M. Jean-Denis Borgognon remercie l'assemblée pour sa confiance.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole aux conseillers communaux.

M. Simon Torche nous donne quelques informations sur les futures manifestations au village :

- Le 23 juillet aura lieu le SlowUp qui va partir d'Estavayer, passer à Cugy et ensuite à la Grange-des-Bois : donc la route sera évidemment bloquée depuis Estavayer, centre du village, Rte de Fétigny direction Grange-des-Bois. Une information parviendra ultérieurement.
- La société de tir de Cugy-Vesin va organiser son traditionnel tir du 1^{er} août.
- Le 1^{er} août sera organisé sur la place communale, côté CO, entre le CO et le terrain de foot, 1^{er} août organisé par la Jeunesse de Vesin. Petit changement par rapport à la réservation pour le souper qui sera faite directement à la société de Jeunesse et non à la commune, respectivement l'administration.



DATE : 5 juillet 2023

→ La sortie des aînés aura lieu le 1^{er} septembre organisée par l'USL, journée magnifique à laquelle il aura le plaisir de participer.

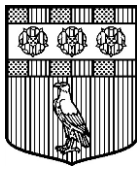
M. Bernard Grandgirard nous donne plusieurs informations :

→ Journal communal Le Lien que chacune et chacun vient de recevoir. Il espère qu'il réponde aux attentes de la population. Certaines informations se trouvent également sur notre site internet. Il remercie chaleureusement l'équipe rédactionnelle qui a fourni un gros travail pour ce journal et continue à lancer un appel, parce nous ne sommes jamais trop pour finalement exécuter ou réaliser ce travail, il lance un appel à toute personne intéressée qui souhaite apporter son aide à l'équipe rédactionnelle, soit en intégrant directement l'équipe ou en amenant du contenu, des articles, photographies, informations ou même des idées par rapport à ce journal communal.

→ Il profite de sa présence dans le public, pour adresser ses plus sincères félicitations à Lucie Naumann, notre apprentie de commerce qui a réussi brillamment son apprentissage et qui terminera son mandat au sein de la commune à la fin juillet ; il propose qu'on l'applaudisse. Nous lui souhaitons bien entendu nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière dont la formation apparemment ne va pas s'arrêter là. Elle va nous manquer. Elle va aussi manquer à ses collègues de l'administration parce que vraiment c'était une personne très compétente, très chaleureuse et très agréable à côtoyer. Merci Lucie.

→ Concernant le personnel communal, actuellement il est à signaler que tous les services sont sous pression et ce pour diverses raisons, notamment à la voirie car actuellement, Jean-Luc, notre responsable de l'équipe, est à l'arrêt. Il a dû se faire opérer et il va manquer nous espérons pas plus de 3 mois. Nous avons dû engager quelqu'un temporairement pour ces quelques mois mais ce n'est pas si facile à remplacer. Nous avons peu de personnes et dès qu'il y en a un sur 2 ou 3 qui manque c'est assez difficile. Également à la conciergerie, nous avons aussi un petit arrêt accident à la veille des grands nettoyages et pour pallier à cette absence on engage comme chaque année des jeunes mais il faudra s'en occuper, les entourer et pouvoir malgré tout réaliser ces travaux de conciergerie. Quant à l'administration elle a vécu un début d'année aussi très difficile avec une charge toujours en augmentation, une complexification de la tâche, une activité de la poste qui surcharge également le travail, nous avons d'ailleurs eu un rendez-vous avec la poste pour essayer de trouver des solutions pour permettre de soulager quelque peu l'activité de notre personnel administratif. Le départ de Lucie va aussi se faire ressentir d'où l'importance de la suppléance ; en effet avec une petite équipe, que ce soit dans l'un ou l'autre des services, nous ne sommes jamais à l'abri d'une absence non planifiée et ce n'est pas si évident à remplacer. Le Conseil Communal a déjà et va encore travailler sur une planification de l'évolution des besoins en personnel qui sera présentée ceci dès cet automne, au plus tard au budget 2024.

Pour terminer, il remercie ses collègues du Conseil Communal qui ne ménagent pas leurs efforts ; il y a beaucoup de dossiers importants, une charge croissante, beaucoup de projets et ça ce n'est pas pour simplifier les choses. Pour citer, nous avons l'habitude au Conseil Communal de faire une séance au vert par année, une séance de travail pour parler stratégie, planification et autre et cette année nous en avons déjà fait deux et une 3^{ème} est planifiée et ce n'est pas sûr que cela suffise ; nous n'arrivons plus au quotidien, lors des séances ordinaires, à traiter l'ensemble des dossiers, la charge est importante et là aussi il faudra proposer des mesures, notamment avec un soutien probable par un service technique et il y aura certainement des mesures nécessaires qui seront proposées lors du prochain budget.



DATE : 5 juillet 2023

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie le Conseil Communal pour son investissement en temps et travail. Elle remercie également l'administration et félicite encore Lucie et lui souhaite bon vent pour la suite.

7. DIVERS

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Mélanie Bersier relève que l'hiver passé nous avons eu la chance d'avoir un pumprak dans notre commune pour 2 mois pour le plus grand plaisir de tous les enfants ainsi que de pas mal de parents également. Elle demande s'il serait possible de réitérer cette activité pour 2024 et si possible plutôt sur le printemps où l'automne pour que la météo soit vraiment favorable à cette activité.

Elle tient à remercier la commune d'avoir mis à disposition le rapport pour le plan de mobilité sur le site de la commune et elle invite vraiment tous les citoyens à nous faire part d'éventuelles remarques afin qu'on puisse vraiment les transmettre en temps et en heure pour ces gros projets pour la commune.

Monsieur Simon Torche répond qu'en ce qui concerne le pumprak la commune a posé la question à l'Etat de Fribourg, ce dernier est pas mal pris déjà pour 2024 ; nous attendons une réponse et on en discutera lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

M. Olivier Joye nous informe que son intervention est à titre personnel ; cela concerne le chauffage de la salle polyvalente et il aimerait avoir quelques renseignements au niveau de l'énergie :

- Est-ce qu'il y a un contrat pour l'achat de l'énergie et si oui avec qui ?
- A quel prix est-il facturé et son prix est-il volatil ?
- Sur la quantité d'énergie consommée sur ce bâtiment, il y a une énergie fossile, quelle est sa proportion ?
- Pour rappel, pour ce poste, il était budgétisé Fr. 16'000.- et la facture a été plus de Fr. 40'000.-, soit une augmentation de 150%. À l'inverse, pour la salle de sport qui est chauffée uniquement en énergie fossile, il a été budgétisé Fr. 18'000.- et la facture a été de Fr. 9'500.- soit 48% de moins. A-t-on eu un manque de bois et il a fallu consommer plus d'énergie fossile, c'est une question qu'on peut se poser pour ce bâtiment. Pour remarque, le Groupe E vend du gaz et la commune, via la Corporation forestière, vend des plaquettes. Il est peut-être plus intéressant pour le Groupe E de vendre du gaz que d'acheter des plaquettes ou y a-t-il une pénurie de bois au niveau de la Corporation, c'est peut-être aussi une question qu'on peut se poser ?

M. Manuel Pires nous informe que le 22.09.21 il déposait une proposition pour la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les locaux de la Commune. Une année plus tard, le 14.12.22 la commune par la voix de M. Borgognon a répondu négativement avec une non-entrée en matière car celle-ci attend la décision du canton. Aujourd'hui en primeur dans la liberté du jour le canton a statué.

Comment va se positionner notre Commune maintenant que le canton a pris une décision. Va-t-elle oser faire le pas et enfin respecter les femmes dans leur dignité ?

M. Jean-Denis Borgognon répond que le Conseil Communal va analyser la demande et une réponse sera donnée lors d'un prochain Conseil Général.

Mme Vanessa Currat tient à formuler tous ses encouragements au Conseil Communal pour le travail et la difficulté liée à des ressources qui peuvent manquer actuellement ainsi que pour le personnel communal. Elle revient sur une demande faite l'année dernière concernant les lieux d'ombrage, des îlots de chaleur, et ce problème avait déjà été évoqué, notamment la plantation d'un arbre sur la place de jeux de Vesin, et il avait été mentionné que le Conseil Communal allait voir quelle essence allait être mise. Elle demande quand cela va être fait ?



DATE : 5 juillet 2023

Autre demande faite l'année dernière qui était en relation avec les contrôles de vitesse sur la route de Vesin direction Montet sur la route de Vernay ; elle avait indiqué qu'il n'y avait plus eu de contrôle de vitesse depuis 2 ans et que c'était une rampe de lancement pour les camions notamment. La commune avait répondu que c'était prévu et c'est vrai, c'était prévu mais rien. Il avait également été précisé par le Conseil Communal qu'on aurait aussi de la visibilité pour regarder à l'échelle de l'ensemble de la commune les relevés effectués par les taxomex.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande si une réponse peut être donnée maintenant par rapport à l'arbre et par rapport au contrôle de vitesse.

M. Guido Flammer répond qu'en ce qui concerne l'arbre, le Conseil Communal n'a pas encore trouvé une entente et relève qu'il a lui-même oublié le sujet. Pour ce qui est des contrôles de vitesse, plusieurs contrôles ont été demandés par le bureau Team+ pour la mobilité. Dès que possible ils seront publiés. Il relève toutefois que c'est parfois difficile de les positionner si on se trouve sur des privés et on essaie de rester sur une place communale. On va cependant établir un cahier pour suivre un peu mieux ces contrôles de vitesse dans les villages.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie toutes les personnes pour le bon déroulement de cette 45^{ème} séance. Elle souhaite un bel été à toutes et tous et comme de coutume, avant de partager le verre de l'amitié, elle demande à chacune et chacun de donner un petit coup de main afin de ranger la salle. Sur ce, elle clôt cette 45^{ème} séance du Conseil Général.

La séance est levée, il est 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Jeanne Decorges Currat

Sylvia Bersier